

# Contrat de Ville de Manosque

## Appel à projet 2017



## Sommaire

CONTEXTE.....	3
LES TERRITOIRES CONCERNÉS.....	3
LES PUBLICS.....	4
APPEL À PROJET.....	5
Thématiques.....	5
Une approche concertée et coordonnée.....	6
Critères de sélection .....	6
Les nouveautés en 2017.....	6
Le plan d'action défini par les partenaires.....	7
1.Économie, emploi et formation.....	7
2.Renouvellement urbain et le cadre de vie.....	8
3.Cohésion sociale.....	8
La procédure de dépôt des demandes.....	11
Calendrier.....	11
Annuaire.....	12
Annexe 1 – Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires .....	13
Annexe 2 – Périmètre du quartier Centre-ville Saint-Lazare.....	15
Annexe 3 – Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers.....	15

## CONTEXTE

Le Contrat de ville est un outil de la réforme de la Politique de la Ville (loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Adossé à un projet de territoire, le contrat consacre l'échelon intercommunal comme niveau de pilotage stratégique.

Le nouveau contrat de ville doit porter l'ambition d'une co-construction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs, pour plus d'efficacité du dispositif. L'objectif affiché est de changer durablement le quotidien des populations en situation de précarité.

## LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Au regard des critères de la loi, deux périmètres sont identifiés sur le territoire de la communauté d'agglomération, tous deux situés sur la commune de Manosque :

- **Le Centre-Ville Saint-Lazare**
- **L'arc Serrets - Plantiers - Aliziers**

Les périmètres de ces deux quartiers figurent en annexe ainsi que la liste des rues incluses dans ceux-ci.

Les projets présentés devront prendre en compte - essentiellement - la géographie prioritaire.



## LES PUBLICS

Les deux quartiers prioritaires regroupent près de 5 000 personnes, soit plus d'un Manosquin sur cinq (21,64% de la population communale).

Ces populations ont des ressources inférieures à 60% du revenu médian de référence :

- Serret-Plantiers-Aliziers : 1760 habitants dont le revenu médian est de 9 300€/an/unité de consommation ;
- Centre-Ville Saint-Lazare : 3180 habitants dont le revenu médian est de 11 400€/an/unité de consommation.

Quelques données chiffrées concernant les publics cibles (source <https://sig.ville.gouv.fr>) :

		Centre ville Saint Lazare	Arc Sud Serrets Plantiers Aliziers
<i>Source : INSEE 2010 à 2015</i>			
Données générales	Population	3180	1760
	Part des ménages de 5 personnes et plus	6,2	16,9
	Part des personnes de moins 14 ans	17,7	24,2
Revenus	Revenu médian (2011)	11400	9300
	Part des ménages imposés	41	32,3
	Taux de pauvreté (au seuil de 60%)	34,8	43,7
	Taux de bas revenus déclarés (au seuil de 60%)	49,4	62
Emploi	Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	21,3	28,4
	Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi	54	41,1
	Part des emplois précaires parmi les emplois	25,7	28,9
	Taux d'emploi des femmes	51	34,3
Logement	Part des ménages locataires	70	67,6
	Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans fin 2011	61	46,8
	Part des logements de 5 pièces ou plus	8	18,8
	Nombre de personnes par résidence principale	1,7	2,4
Éducation	Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC	71,6	82
	Part de la population sans diplôme ou avec un diplôme niveau inférieur au BAC parmi les femmes	73,3	78
Santé	Taux de couverture de la population par la CMUC	18	24,3

*Exemple : sur l'arc Serrets Plantiers Aliziers, 41% des personnes dans la tranche d'âge 15 - 64 ans ont un emploi. Parmi ces personnes en emploi 28,9% ont un emploi précaire.*

# APPEL À PROJET

## • Thématiques

Le diagnostic qui a présidé à l'élaboration du Contrat de Ville a été l'occasion de mettre en évidence les limites et les insuffisances des politiques menées précédemment. Le nouveau Contrat de Ville concrétise l'esprit de la réforme de la politique de la Ville : rompre avec des solutions inadaptées, inefficaces et recentrer les moyens humains et financiers au bénéfice des habitants.

Dans ce contexte, les partenaires du contrat lancent un appel à projet structuré autour des orientations définies par la loi :

- Le développement économique, l'emploi et la formation ;
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- La cohésion sociale.

Les projets devront également et prioritairement traiter des thématiques transversales suivantes :

- La promotion de la jeunesse ;
- La lutte contre les discriminations ;
- L'égalité homme-femme ;
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Ces orientations et ces thématiques constituent le socle de l'action qui doit être conduite sur ces territoires. Toutefois compte-tenu des spécificités locales et des éléments de diagnostic, il apparaît essentiel de contextualiser ces objectifs prioritaires.

## **Une attention très particulière sera portée sur les projets traitant des thèmes suivants :**

- Les actions permettant d'améliorer sensiblement la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi ou de la formation.
- Les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie (espaces de vie, parties communes de résidences, habitat ...).
- Les actions permettant de valoriser l'image des quartiers et de leurs habitants (portraits et témoignages d'habitants, relais médiatiques, valorisation de parcours exemplaires, travail sur le sentiment d'appartenance ...).
- Les actions permettant de mobiliser les habitants et notamment les jeunes autour des dispositifs existants, toutes thématiques confondues (notion d'aller-vers, dynamiques innovantes en matière de relation habitants - institutions, tiers lieux ...).
- Les actions permettant de développer la citoyenneté dès le plus jeune âge, notamment en lien avec l'éducation nationale, le domaine sportif et culturel.
- Les actions permettant de renforcer la présence d'adultes dans les quartiers prioritaires notamment le soir, les week-end et durant les vacances scolaires.

## • Une approche concertée et coordonnée

Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique abordée ou l'acteur mobilisé, les signataires du contrat mobiliseront les moyens sur des actions qui favoriseront le travail partenarial et la complémentarité, afin de construire un projet et un parcours pour les publics des quartiers prioritaires.

**Cette méthodologie doit permettre d'articuler autour des publics des actions qui se veulent complémentaires et entrent en synergie. Ces aspects seront déterminants dans la manière d'apprécier les projets présentés.**

## • Critères de sélection

Les projets proposés seront examinés au regard de critères de sélection partagés par l'ensemble des partenaires signataires :

- L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants sur le territoire dans une logique de renforcement de la démarche partenariale;
- La géographie prioritaire au titre de la politique de la ville ;
- Le public cible de l'action et notamment la méthodologie détaillée prévue pour toucher et mobiliser ce public ;
- La prise en compte des thématiques transversales ;
- Le caractère innovant de l'action (forme, partenariat, mutualisation des ressources et des moyens, supports et/ou outils...) ;
- La cohérence entre les objectifs et les moyens alloués (notamment budget prévisionnel de l'action) ;
- La méthodologie et les modalités d'évaluation (outils, indicateurs, critères...).

## • Les nouveautés en 2017

### **La participation des habitants**

Suite à la mise en place d'un conseil citoyen pour chacun des quartiers prioritaires, les habitants et acteurs membres seront associés à l'étude des dossiers déposés dans le cadre du comité de programmation financière, et du comité de pilotage. Cette expertise d'usage viendra compléter l'analyse des partenaires signataires.

### **Nouveaux porteurs de projet ou nouvelle action**

Tout nouveau porteur de projet ou toute structure connue souhaitant déposer un dossier pour une nouvelle action, est invité à prendre contact avec les équipes opérationnelles afin de présenter son projet en amont du dépôt du dossier (voir l'annuaire en fin de document).

### **Un suivi et une évaluation renforcée**

Une attention particulière sera portée sur le suivi et l'évaluation des actions menées. Aussi, les porteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel à projet, devront s'assurer des moyens et des modalités nécessaires à mettre en œuvre tout au long de l'action, afin de renseigner les objectifs et les indicateurs prévisionnels au moment du bilan. Les équipes opérationnelles sont à la disposition des porteurs de projets pour accompagner au mieux cette démarche.

## Le plan d'action défini par les partenaires.

Les partenaires ont retenu un certain nombre d'orientations prioritaires. Les actions proposées devront permettre de concrétiser ces orientations.

Pour prendre connaissance de l'ensemble du plan d'action détaillé, télécharger le document en ligne :

[http://www.dlva.fr/images/459/Contrat\\_de\\_ville\\_DLVA-Manosque.pdf](http://www.dlva.fr/images/459/Contrat_de_ville_DLVA-Manosque.pdf)

### 1. Économie, emploi et formation

**Formation** : développement d'un système d'orientation davantage en amont pour les jeunes en les positionnant comme acteurs de leur choix de formation et non comme une orientation subie.

**Formation** : pour les publics en échec scolaire ou en décrochage, création d'actions autour de la remobilisation vers la formation et l'emploi.

**Formation** : en apprentissage, création d'actions de type tutorat et parrainage entre des jeunes sortants et en emploi au profit de jeunes.

**Emploi** : création d'un dispositif de type « observatoire local de l'emploi » sur les quartiers afin d'identifier les situations socio-économiques les plus fragiles et orienter les publics vers des dispositifs de remobilisation adaptés (prescripteurs de l'emploi).

**Emploi** : création d'actions de mobilisation collective des jeunes et des femmes répondant aux problématiques localisées et identifiées afin de faciliter l'accès à l'emploi, valoriser les compétences et changer l'image des quartiers.

**Formation-emploi** : développement d'initiatives axées sur l'accompagnement spécifique des familles sur les freins à la mobilité de leurs enfants afin de faciliter la réussite éducative et l'emploi.

**Formation - apprentissage** : développer et mettre en œuvre des solutions innovantes de formation professionnelle intensive qualifiante ou certifiante, en alternance. Ces cycles s'adresseront à des publics en décrochage, déscolarisés ou sans qualification, mais aussi à des publics sous main de justice et ne pouvant pas suivre un cursus classique.

## 2. Renouvellement urbain et le cadre de vie

**Cadre de vie :** en amont des projets, développer les démarches participatives mêlant habitants et acteurs professionnels du type gestion urbaine de proximité (diagnostic en marchant, questions foncières) en centre-ville et dans l'axe sud.

**Cadre de vie :** renforcer l'implication des habitants dans les projets de requalification par la communication et la concertation en intégrant les différentes classes d'âge et de genre (participation hommes/femmes, cela peut passer, par exemple, par de micro projets de jardins ou fleurissement, embellissement, la signalétique, l'élaboration de règles de vie...).

**Favoriser le parcours résidentiel :** il s'agit d'améliorer la connaissance des situations des familles en besoin de mutation et leur implication par les échanges d'informations, la meilleure compréhension des enjeux et règles du jeu de la mutation, l'animation d'un travail d'accompagnement des ménages demandeurs (représentation du logement futur idéal, appropriation du nouveau quartier, mise en condition du logement de sortie).

**Habitat :** anticiper et accompagner la réhabilitation du parc privé : renforcer l'information et le repérage des personnes concernées par l'habitat indigne à partir du partenariat local et aider à préparer les ménages avant le lancement des procédures ; il s'agit en parallèle de développer des actions de médiation avec les bailleurs (droits et devoirs locatifs).

## 3. Cohésion sociale

### La santé

- Renforcer le volet prévention et éducation auprès des jeunes des quartiers prioritaires sur les thèmes addiction, sexualité et travailler les parcours d'accès aux soins et ouverture des droits ; travailler ces mêmes volets en parallèle au sein des familles (parentalité) ;
- Maintenir les actions de prévention pour les publics les plus précaires du centre ancien ;
- Inclure un volet personnes âgées dans l'approche de prévention et de repérage.

### L'éducation et la parentalité

De manière transversale aux deux quartiers :

- Renforcement du soutien aux enfants et à la parentalité à partir des actions en place. Il pourra être initié, des actions pour améliorer les réponses en matière d'éducation et des actions partenariales facilitant l'orientation dès le plus jeune âge. Ce premier travail pourra bénéficier, alors, d'une articulation globale et transversale afin de replacer la fonction éducative des parents au cœur des familles ;
- L'initiation à des démarches visant à refonder les initiatives collectives et familiales, en s'appuyant, notamment, sur l'exemple du concept d'économie collaborative, de type jardins ou fleurissements familiaux/participatifs.

Spécifiquement sur le quartier « Serrets – Aliziers - Plantiers »

Il s'agit de porter une attention particulière au public féminin et engager, à ce titre, une réflexion sur la création de lieux ou d'occasions de dialogue. Ce thème est à rapprocher des orientations mises en évidence sur la thématique de la formation et l'emploi (actions de type acteurs relais, club des ambassadeurs, club jeunes employeurs, club filles, valorisation des savoir-être au profit du savoir faire...).

En centre-ancien

Identification, création, promotion et animation d'un lieu fédérateur et attractif pour les publics cibles du centre-ville : personnes isolées, familles monoparentales...

### **La culture, le sport et les loisirs**

Les éléments de diagnostic mettent en évidence la nécessité de renforcer la vie de quartier, qu'il s'agisse du fonctionnement interne du quartier, mais également des interactions entre les quartiers au sein de la cité. Les besoins d'accès à la culture, au sport et aux loisirs s'expriment alors que, face à une offre conséquente et abordable, bon nombre d'habitants ont tendance à se replier sur eux mêmes.

Spécifiquement sur le quartier « Serrets – Aliziers - Plantiers »

- L'offre existante est riche et diversifiée. Il s'agit, à partir des animations, d'aller vers « l'extérieur » des résidences, de penser la politique d'attribution de moyens (locaux, créneaux) dans sa globalité, et en fonction d'objectifs d'ensemble, adapter l'information et les modes de communication et de travail collectif.
- Sur ces principes, ce peut être : initier des mesures pour créer une démarche de confiance et faciliter l'adhésion à l'offre proposée ; à terme, valoriser les démarches d'appropriation collective en s'appuyant sur les conseils citoyens.

En centre-ancien

L'analyse de la population du centre-ville a mis en évidence la fragilité de certains publics, notamment les personnes isolées, parfois dans des situations de grande précarité, pour lesquels une prise en compte spécifique est nécessaire. Il s'agit de :

- Engager une réflexion partenariale et définir les actions adéquates afin d'établir un lien durable et accompagner ces publics vers une démarche d'accès à l'offre ;
- Définir une méthodologie d'approche, autour d'un partenariat cohérent, en s'appuyant sur un panel d'acteurs reconnus dans le centre-ville.

### **La citoyenneté et l'accès au Droit**

Sur les deux quartiers

Il s'agira de travailler l'identité de citoyen manosquin et de conforter l'égalité d'accès aux droits :

- Concevoir avec les habitants et acteurs locaux des supports pour travailler ces questions, les relayer dans les autres thèmes et actions (réseau d'habitants, interventions sur les espaces extérieurs...) ;
- Maintenir et renforcer les points d'accès au droit : renforcer les relais d'information et repérage des personnes qui n'expriment pas leur besoin.

## En Centre-Ville

Il s'agit de changer l'image du centre en travaillant sur des temps et des espaces partagés :

- Réflexion avec les acteurs économiques, soutiens aux initiatives, en privilégiant celles qui s'ouvrent vers ou s'appuient sur les habitants actuels : événements festifs, réseaux de solidarité et d'échanges... ;
- Aborder ces questions en lien avec la thématique culture et loisirs, avec le cadre de vie et aussi hors du champ du contrat de ville (tourisme) ;
- S'appuyer sur l'expérience des habitants pour adapter les réponses en terme de tranquillité publique en privilégiant la convivialité ;
- Développer les réponses qui induisent une implication renforcée des habitants dans les actions ;
- Dans le domaine de la prévention de la délinquance, il est nécessaire d'intégrer l'impact des pratiques de consommation (alcool, cannabis) sur l'espace public. Ces points sont à aborder aussi avec les habitants et dans les actions liées (CLSPD notamment).

## La procédure de dépôt des demandes

- Les dossiers doivent être :

1/ **Saisis sur la base de données du CGET** : <http://www.cget.gouv.fr/dossiers/subventions-de-politique-de-ville>.

2/ **Envoyés en exemplaire papier** adressé au Service Politique de la Ville – Hôtel de Ville – 04100 MANOSQUE

**Pour tous les détails de la procédure :  
consulter la notice technique en annexe.**

## Calendrier

Les dossiers devront être déposés  
**à partir du 6 décembre ET avant le 3 février 2017.**  
**Délai de rigueur.**

### Calendrier prévisionnel pour la programmation 2017

Dépôt des dossiers	Au plus tard le 3 février 2017
Instruction des dossiers	Février / Mars 2017
Comité de programmation financière	1ère quinzaine de Mars 2017
Comité de pilotage	2ème quinzaine de Mars 2017
Conseil communautaire	Avril 2017

## Annuaire

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les correspondants locaux :

<b>Durance Luberon Verdon Agglomération - DLVA</b>	<b>Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP</b>
<b>Service politique de la ville Place de l'hôtel de ville 04100 Manosque</b>	<b>Rue Pasteur BP 9028 04990 Digne-les-Bains cedex</b>
<b>Équipe opérationnelle</b>	
<b>Melissa MENARD</b> Chargée de mission Contrat de Ville - Animation Tél. : 04 92 70 35 56 Portable : 07 86 03 43 88 Courriel : <a href="mailto:mmenard@dlva.fr">mmenard@dlva.fr</a>	<b>Sarah BRUEL</b> Déléguée du Préfet Tél. : 04 92 30 37 87 Courriel : <a href="mailto:sarah.bruel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">sarah.bruel@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a>
<b>Équipe administrative et technique</b>	
<b>Corinne BELTRANDO</b> <u>Instruction des dossiers</u> Tél. : 04 92 70 34 34 Courriel : <a href="mailto:politique-ville@ville-manosque.fr">politique-ville@ville-manosque.fr</a>	<b>Claude WRZYSZCZ</b> <u>Instruction des dossiers</u> Tél. : 04 92 30 37 95 Courriel : <a href="mailto:claudewrzeszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr">claudewrzeszcz@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</a>

L'ensemble des documents et renseignements relatifs au Contrat de Ville et à la procédure de dépôt des demandes peuvent être consultés sur le site internet de la communauté d'agglomération DLVA :

<http://www.dlva.fr/index.php/les-conseils-citoyens/625-contrat-ville-dlva-manosque>

## Annexe 1 - Nom des rues incluses dans le périmètre des quartiers prioritaires

### PERIMETRE CENTRE-VILLE – SAINT-LAZARE

ALLEE DE PROVENCE

ALLEE DE VERDUN

BOULEVARD CHARLES DE GAULLE

BOULEVARD DE HAUTE-PROVENCE

BOULEVARD DES TILLEULS

BOULEVARD MIRABEAU

COUR DES CARMES

ESPACE PRIVAT JEAN MOLINIER

IMPASSE DES GRENIERS

PASSAGE DE L'HOPITAL VIEUX

PASSAGE DES LICES

PASSAGE DU CONTROLE

PLACE D'EN GAUCH

PLACE DE L' HOTEL DE VILLE

PLACE DES MARCHANDS

PLACE DES OBSERVANTINS

PLACE DES ORMEAUX

PLACE DU CARAGOU

PLACE DU CONTROLE

PLACE DU RIOU

PLACE DU TERREAU

PLACE MARCEAU

PLACE MARCEL PAGNOL

PLACE SAINT-SAUVEUR

PROMENADE AUBERT MILLOT

RUE ADOLPHE DEFARGES

RUE ARTHUR ROBERT

RUE CHACUNDIER

RUE DANTON

RUE D'AUBETTE

RUE DE GAUDE

RUE DE LA BRASSERIE

RUE DE LA FIGUIERE

RUE DE LA FRATERNITE

RUE DE LA LIBERTE

RUE DE LA PONSONNE

RUE DE LA REPUBLIQUE

RUE DE LA SAUNERIE

RUE DE LA VIGNE

RUE DE L'ARMISTICE

RUE DE L'EQUERRE

RUE DE L'ILE

RUE D'EN DESSOUS

RUE DENEDI

RUE DENFERT

RUE DES ALPES

RUE DES ECOLES

RUE DES MARCHANDS

RUE DES MARTELS

RUE DES ORMEAUX

RUE DES PAYANS

RUE DES PRUNIERIS

RUE DES QUINTRANDS

RUE DES VICTOIRES

RUE DU BON REPOS

RUE DU DAUPHINE

RUE DU FOUR NEUF

RUE DU JEU DE PAUME

RUE DU MONT D'OR

RUE DU MOULIN

RUE DU PALAIS

RUE DU POETE

RUE DU SOUBEYRAN

RUE GRANDE

RUE GUILHEMPIERRE

RUE HOCHÉ

RUE JEAN BURLE

RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

RUE KLEBER

RUE LEMOYNE

RUE MONTAIGU

RUE RAFAEL CHABERT

RUE SAVINE

RUE TORTE

RUE VOLAND

RUE VOLTAIRE

RUELLE DES JARDINS

SQUARE DES ANCIENS

COMBATTANTS EN AFRIQUE DU

NORD

TRAVERSE DE LA BRISE

## **PERIMETRE ARC SERRETS-PLANTIERS-ALIZIERS**

---

**AVENUE DES SAVELS**

**AVENUE FREDERIC MISTRAL**

**AVENUE GEORGES POMPIDOU**

**AVENUE RENE CASSIN**

**IMPASSE DES EDELWEISS**

**IMPASSE PAUL ARENE**

**LOTISSEMENT CLOS SAINT-SYLVESTRE**

**LOTISSEMENT PEISSON**

**RUE DE L'UBAYE**

**RUE DES ALIZIERS**

**RUE DES CABRIS**

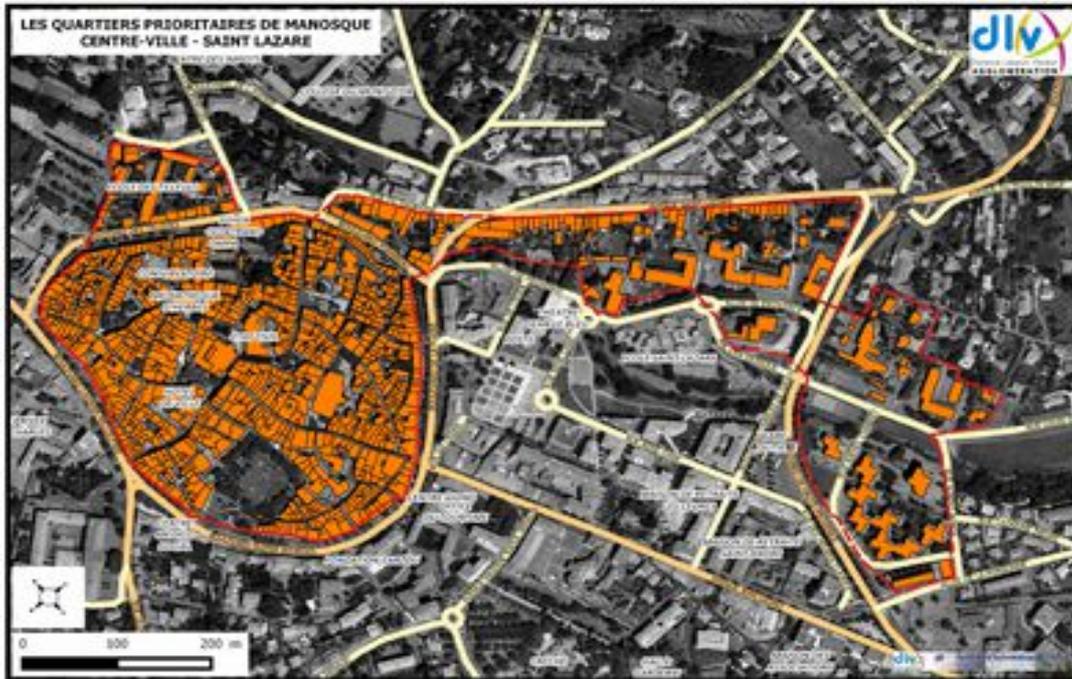
**RUE DES PONCHES**

**RUE DU VERDON**

**RUE VITAL BESSON**

---

## Annexe 2 - Périmètre du quartier Centre-ville Saint-Lazare



## Annexe 3 - Périmètre du quartier Serrets-Plantiers-Aliziers

